

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-193

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260626-lmc1117951-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026
Publié : 03/07/2026

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 juin 2026	<i>Délibération</i>
	Direction Grands Projets Mobilité Service Amélioration Réseaux Mobilité	<i>N° 2026-193</i>

**Avenant n°3 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique à
l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux-Euratlantique par Bordeaux
Métropole - Projet d'aménagement de la trémie Benaugue à Bordeaux - Décision -
Autorisation**

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Notre établissement a transféré la maîtrise d'ouvrage unique de l'aménagement de la trémie Benaugue à Bordeaux à l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux-Euratlantique (**EPA**) via une convention entre l'EPA et Bordeaux Métropole signée le 30 novembre 2020. Ce projet constitue un maillon d'infrastructure du plan de déplacements rive droite et une composante majeure de la ligne Bus Express Circulaire des boulevards.

Lors des études d'exécution de l'ouvrage établies en phase préparatoire des travaux, il a été constaté par l'entreprise et le maître d'œuvre que la structure génie civil du tablier du pont-rail réalisée par SNCF entre 2011 et 2014 était sous-dimensionnée pour permettre de reprendre les efforts pour lesquels cet ouvrage a été conçu.

A l'issue des échanges menés depuis septembre 2025 et d'expertises croisées entre maître d'œuvre, géotechnicien et service ouvrage d'art de la SNCF Réseau, celle-ci confirme dans son courrier du 15 décembre 2025 l'existence :

- D'un défaut de conception de l'ouvrage ferroviaire lié à l'absence de prise en compte de l'effort butonnant dans le dimensionnement initial de la liaison tablier / parois moulée,
- D'une insuffisance d'armatures de liaison,
- D'un risque avéré en phases provisoire et définitive lors des terrassements sous ouvrage.

Considérant ces éléments, il est établi que le pont-rail de la Benaugue réalisé par SNCF Réseau entre 2011 et 2014 ne présente pas les caractéristiques de dimensionnement et de stabilité permettant de réaliser les travaux de terrassement de la trémie Benaugue.

Dans l'objectif de limiter l'impact sur le calendrier du chantier, SNCF Réseau a accepté que les travaux soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA Bordeaux-Euratlantique par le titulaire du marché de travaux de la trémie Benaugue, sous réserve que les études d'exécution soient co-validées par SNCF Réseau.

Cette non-conformité structurelle nécessite de réaliser en urgence des travaux de renforcement définitif par l'entreprise présente sur site.

SNCF Réseau propriétaire de l'ouvrage a confirmé son accord de principe pour prendre en charge financièrement la mise en œuvre de la solution de renforcement qui est estimée, à ce

stade, entre 3,080 et 3,960 M€ HT selon la nature de contraintes d'exécution qui seront observées.

En effet, Le 12 mai 2026, SNCF Réseau confirme son accord de principe pour accompagner la mise en œuvre de la solution dite « sans clous » sur la base du montant estimatif de 3,080 M€ HT et ce afin de permettre une reprise des travaux dans les meilleurs délais.

Dans l'hypothèse de la solution sécuritaire intégrant un cloutage, dont le coût s'élèverait à 3,960 M€ HT, SNCF Réseau précise que sa mise en œuvre doit être expressément justifiée par des expertises indépendantes et validée conjointement par les parties.

Un protocole entre SNCF Réseau et Bordeaux Métropole viendra acter ultérieurement les modalités de coordination technique et de prise en charge financière par SNCF Réseau.

S'agissant de l'incidence sur le calendrier, le marché initial de travaux qui a débuté en février 2025 pour une durée de 26 mois est d'ores et déjà bouleversé par un allongement global de 12 mois dont 4 mois pour les travaux de renforcement en question.

Ainsi, afin de permettre la reprise des travaux, il vous est proposé :

- De réévaluer le cout prévisionnel de l'opération de 31 665 754,97€ HT (avenant 2 valeur nov. 2024) à 35 625 000€ HT (valeur juin 2026) soit une augmentation de + 3,960 M€ HT.
- De signer l'avenant n°3 à la convention de transfert de maitrise d'ouvrage à l'EPA portant sur cette augmentation du coût global de l'ouvrage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2 ;

VU le Code de la commande publique et notamment son article L 2422-12 ;

VU le décret n° 2015-977 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 2016-306 du 22 mars 2010 portant création de l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique ;

VU la délibération n°2017-16 du Conseil d'administration de l'EPA Bordeaux-Euratlantique approuvant le protocole cadre pour la réalisation de la ZAC Garonne-Eiffel en date du 9 juin 2017 ;

VU la délibération n°2017-526 du conseil Métropolitain approuvant le protocole cadre pour la réalisation de la ZAC Garonne-Eiffel en date du 29 septembre 2017 ;

VU le protocole cadre pour la réalisation de la ZAC Garonne-Eiffel entre l'EPA et Bordeaux Métropole en date du 11 décembre 2017 ;

VU l'arrêté Préfectoral n° 33-2018-12-27-002 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC Garonne-Eiffel sous maitrise d'ouvrage de l'EPA Bordeaux-Euratlantique, en date du 27 décembre 2018 ;

VU la Délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2020-299 du 25 septembre 2020 portant approbation du transfert de la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération d'aménagement de la trémie Benauges à Bordeaux, située partiellement dans le périmètre de la ZAC Garonne-Eiffel, à l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux-Euratlantique ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la réalisation de la trémie Benauges constitue un maillon d'infrastructure stratégique pour la Métropole dans la perspective de la mise en service d'une liaison de transport en commun en site propre entre le pont Simone Veil et le pont Jacques Chaban-Delmas (liaison pont-à-pont),

CONSIDERANT QUE le pont-rail de la Benauges réalisé par SNCF Réseau entre 2011 et 2014 ne présente pas les caractéristiques de dimensionnement et de stabilité permettant de réaliser les travaux de terrassement de la trémie Benauges ;

CONSIDERANT QUE cette non-conformité structurelle nécessite de réaliser en urgence des travaux de renforcement définitif par l'entreprise présente sur site ;

CONSIDERANT l'accord de SNCF Réseau pour que les travaux soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA Bordeaux-Euratlantique ;

DECIDE

Article 1 : de réévaluer le cout prévisionnel de l'opération de 31 665 754,97€ HT (avenant 2 valeur nov. 2024) à 35 625 000€ HT (valeur juin 2026) soit une augmentation de + 3,960 M€ HT.

Article 2 : de signer l'avenant n°3 à la convention de transfert de maitrise d'ouvrage à l'EPA portant sur cette augmentation du coût global de l'ouvrage.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant annexé à la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,